

Direction régionale et interdépartementale de  
l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le 18 mars 2013.

Service du développement durable des territoires et des entreprises  
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires  
Évaluation environnementale des projets

**Le directeur régional et interdépartemental de  
l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-  
France**

Dossier n° EE-707-13  
Nos réf : 2013 / 232

à  
Monsieur le préfet du Val d'Oise

**Objet :** Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) entre la gare RER D de Villiers-le-Bel – Gonesse – Arnouville et la gare RER B du parc des expositions de Villepinte (départements du Val d'Oise et de Seine-Saint-Denis)

**Copie à :** Direction départementale des territoires du Val d'Oise

### Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

L'autorité environnementale a été saisie le 15 janvier 2013 sur le dossier, présenté par le Conseil Général du Val d'Oise, pour le projet de bus à haut niveau de service (BHNS) entre la gare RER D de Villiers-le-Bel – Gonesse – Arnouville et la gare RER B du parc des expositions de Villepinte (départements du Val d'Oise et de Seine-Saint-Denis). Ce dossier fait l'objet d'une demande d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors des enquêtes publiques relatives à ce projet. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

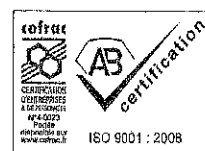
Le directeur régional et interdépartemental  
de l'Environnement et de l'Energie

Vu pour être annexé à  
l'arrêté de ce jour  
Cergy-Pontoise, le 02 MAI 2013

  
Bernard DOROSZCZUK

Document	N°	PPR	CPI	CLT
SUADD	CS		X	
	CSA			
	CPTA			
PS				
PLU	PLU			
	ADS			
	TAX			
PREDD	RISQ			
	B.P.E.			
	D.D.			
PEA	EFD			
	FONCIER		X	
	AMGT			
	DPLT			
	ECO			
	CMT			

courrier arrivé au PEA le : 25 MARS 2013



Certificat A1607  
Champ de certification  
disponible sur demande

[www.drree.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drree.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)